

## Document d'information synthétique

offre de titres financiers ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

### Présentation de l'émetteur en date du 28/10/2022

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

Société en Commandite par Actions à capital variable de 30 055 500 € au 30/06/2022

Siège social : 10 avenue des canuts 69120 Vaulx en Velin

509.533.527 - RCS LYON

« Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. »

#### I. Activité de l'émetteur et du projet

La Société poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale.

L'utilité sociale de la Société se caractérise par l'inscription de son activité, selon les dispositions de la Charte Energie Partagée, dans des projets citoyens d'énergies renouvelables et/ou d'efficacité énergétique cohérents sur le plan environnemental et à caractère non spéculatif, qui visent à donner au plus grand nombre de citoyens et citoyennes une capacité à agir ainsi qu'un droit de regard et de contrôle. Ce faisant, elle concourt directement ou indirectement à la participation citoyenne et à la création de lien social dans le développement des territoires et la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Cet objectif se réalise notamment à travers les activités suivantes, en France et à l'étranger, dans le respect de la Charte déjà mentionnée et annexée aux présents statuts :

- l'accompagnement, la réalisation d'études de faisabilité, le montage de projet de production issues des énergies solaire, hydraulique, éolienne, biomasse et méthanisation par voie de fourniture de prestations de services ;
- l'investissement, par tout moyen, dans tout projet, relatif au développement ou à la production d'énergie renouvelable et/ou à l'efficacité énergétique dans le respect de l'intérêt général et du développement durable ;
- l'animation des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, administration et direction ;
- l'exploitation des actifs de production, la gestion des contrats liés à l'exploitation,

#### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN  
Téléphone : 01 75 43 38 62 - [souscription@energie-partagee.org](mailto:souscription@energie-partagee.org)

- la maintenance, la production et la vente d'énergie ;
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés et affaires, sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou achat de droits sociaux, apports, création de sociétés, etc ..., et la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et droits sociaux ;
- la participation active à la conduite de la politique du groupe, à son contrôle, à la détermination de sa stratégie et de ses orientations, au travers de prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers, techniques et immobiliers ;
- la fourniture de services et l'assistance, notamment à ses filiales dans les domaines administratifs, financiers, commerciaux, techniques, immobiliers et plus généralement concernant la gestion des filiales ;

Et, plus généralement,

- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ;
- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou location-gérance. La rémunération d'Energie Partagée Investissement se fait par :
  - les revenus de ses prises de participations (dividendes, intérêts de compte-courant d'associés ou d'obligations)
  - les revenus de placement de sa trésorerie disponible

Cette vocation est portée et garantie par une [charte](#) dont la mise en application est contrôlée par l'attribution du « Label Energie Partagée » et évaluée par la « Boussole de l'énergie citoyenne », qui compte 12 critères de qualité et une trentaine d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux.

Nous engageons vivement le lecteur à lire avec attention ces dispositions car elles contiennent l'essence même du mouvement « ÉNERGIE PARTAGÉE », auquel participe également ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION.

Energie Partagée Investissement a été agréée entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail en date du 06 mai 2011. Cet agrément a été renouvelé le 13 juin 2013 pour une durée de 5 ans, puis de nouveau le 26 juin 2018 toujours pour une durée de 5 ans. Son gérant, Energie Partagée Coopérative, société coopérative par actions simplifiée, est également agréée ESUS pour une durée de 5 ans depuis le 10 novembre 2021.

Energie Partagée Investissement a obtenu en décembre 2011 le [Label Finansol](#) destiné à distinguer les financements transparents, éthiques et solidaires des autres produits d'épargne. Ce label a été reconduit chaque année depuis.

Depuis 2008, Energie Partagée Investissement lève des fonds pour financer des projets citoyens d'énergie renouvelable. Voici un état récapitulatif des investissements réalisés avec ces levées de fonds :

	2009 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total	2023
chaleur	300		10 300	420 000			500 000	25 000		955 600	300 000
éolien	2 588 670	755 867		113 500	1 586 493	345 000	1 109 959	20 100	10 000	8 752 431	2 900 000
hydro	50 000		194 182	250 000		230 837	30 000	70 000		875 019	300 000
méthanisation	21 000	331 500	24 161	81 800	80 000	15 000	146 908	20 319		741 688	600 000
participations stratégiques	266 530	30 000	15 000		205 669	20 000	20 000	20 000	835 524	796 769	
solaire	1 273 367	203 600	243 500	265 550	1 566 045	1 713 117	1 647 290	2 079 088	650 200	9 867 757	900 000
<b>Total Montants investis</b>	<b>4 199 867</b>	<b>1 320 967</b>	<b>487 143</b>	<b>1 130 850</b>	<b>3 438 207</b>	<b>2 323 954</b>	<b>3 454 157</b>	<b>2 234 507</b>	<b>1 495 724</b>	<b>20 085 376</b>	<b>5 000 000</b>

Cette nouvelle offre a pour objectif de lever un montant maximum de 5 000 000 euros en actions, entre le 28/10/2022 et le 27/10/2023, nécessaire pour assurer le financement en fonds propres du projet susmentionné.

Si la levée de fonds n'atteint pas l'objectif visé par Energie Partagée Investissement, cela aura pour conséquence de limiter les investissements dans les sociétés de projets même si jusque-là nous n'avons pas rencontré ce problème. Si la quasi-totalité du capital d'Energie Partagée Investissement (hors réserves) est investi dans les sociétés de projets, il se pourrait donc, si la levée de fonds n'atteint pas son objectif, que des arbitrages soient réalisés sur les projets à financer.

Energie Partagée a réalisé par le passé d'autres levées de fonds. Vous retrouverez le résultat de chacune d'entre elles dans le tableau synthétique suivant:

	OPTF N°1	OPTF N°2	OPTF N°3	OPTF N°4	OPTF N°5	OPTF N°6	OPTF N°7	OPTF N°8	OPTF N°9	OPTF N°10	OPTF N°11	OPTF N°12 (arrêté povisoire)
Date de fin de l'OPTF	26/09/2012	31/10/2013	21/09/2015	23/09/2016	20/04/2017	23/05/2018	14/05/2019	14/04/2020	14/04/2021	31/05/2021	31/05/2022	27/10/2022
Valeur nominale de l'action	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Prime d'émission par action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	4,00	6,20	10,00	10,00	14,40	14,40
Nombres d'actions souscrites	26 159	24 706	15 387	24 215	10 146	20 164	26 364	32 447	33 539	5 712	33 414	16 553
Augmentation du capital	2 615 900	2 470 600	1 538 700	2 421 500	1 014 600	2 016 400	2 636 400	3 244 700	3 353 900	571 200	3 341 400	1 655 300
Montant total du capital	3 664 900	6 191 700	8 173 300	10 976 400	11 447 200	13 320 800	16 526 200	19 711 100	21 932 600	22 502 300	25 797 600	27 128 300

Le tableau ci-dessous présente les éléments synthétiques de comptes de résultats et de bilans des cinq derniers exercices.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires commanditaires du 30/06/2021 a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice comptable passant du 31 décembre au 30 juin. Le dernier exercice a donc une durée exceptionnelle de 18 mois du 01 janvier 2021 au 30 juin 2022. Aussi la date de derniers comptes clôturés est le 31 décembre 2020

	<b>Exercice 2021-2022</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
Produits d'exploitation	1 318 502	757 580	598 709	508 074	460 272
Charges d'exploitation	708 274	472 765	387 261	406 725	397 404
Résultat d'exploitation	610 228	284 815	211 448	101 349	63 082
Résultat financier	61 422	(14 617)	(14 396)	(43 753)	(20 481)
Résultat de l'exercice	606 143	262 342	186 639	208 048	41 655
Actif immobilisé	18 518 768	15 918 247	14 645 389	11 518 760	8 607 594
Actif circulant	14 379 478	9 803 557	7 086 742	6 215 497	5 615 891
Total actif	32 898 246	25 724 804	21 732 130	17 734 257	14 223 485
Capitaux propres	32 220 065	24 427 856	20 492 609	16 368 567	13 181 344
Dettes	678 180	1 293 948	1 239 521	1 365 689	1 042 141
Total passif	32 898 246	25 721 804	21 732 130	17 734 257	14 223 485

Le tableau ci-dessous présente les prévisions des trois prochains exercices :

	Prévisionnel 2022-2023	Prévisionnel 2023-2024	Prévisionnel 2025-2026
Produits	828 000	858 000	858 000
Charges	624 000	578 000	578 000
Résultat net	+ 204 000	+ 280 000	+ 280 000

Ci après, vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder :

- [aux rapports de gérance, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes et aux comptes 2021-2022, 2020, 2019, 2018 et 2017](#)
- [à l'organigramme du groupe auquel appartient l'émetteur et la place qu'il y occupe](#)
- [au curriculum vitae du représentant légal de la société](#)
- [à l'organigramme des principaux membres de l'équipe](#)

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur simple demande à l'adresse suivante :

Energie Partagée Investissement - 10 avenue des canuts - 69120 Vaulx en Velin

## II. Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Les principaux risques liés à l'émetteur ou à son secteur d'activité qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs sont les suivants :

- risque de faible rentabilité des sommes investies, voire de perte totale ou partielle du capital investi, rien ne garantissant à l'investisseur la restitution de sa mise de fonds.
- risque de variation à la hausse des taux d'intérêt long terme impactant la capacité des nouveaux projets à atteindre un équilibre économique, et donc à la société de trouver des opportunités d'investissement.
- risque de variation à la baisse du prix de vente de l'électricité dans le cadre de l'évolution des dispositifs de soutien public au secteur des énergies renouvelables, impactant la capacité des nouveaux projets à atteindre un équilibre économique, et donc à la société de trouver des opportunités d'investissement.
- risque de fluctuations très fortes des prix de l'énergie, des matières premières et des matériaux de construction, à l'échelle mondiale, en suite de la guerre en Ukraine, impactant la capacité des

nouveaux projets à établir des prévisions crédibles à moyen terme et donc à la société de trouver des opportunités d'investissement.

- risque lié au décalage dans le temps possible de certains projets : la réalisation des projets peut se décaler dans le temps pour des raisons techniques, réglementaires ou de tensions sur les marchés des matières premières (disponibilité des matériaux), décalant par conséquent les retours sur investissement souhaités par la Société
- risque lié aux garanties données sur les actifs de la société, dans le cas de certains projets citoyens de grande valeur pour le mouvement Energie Partagée, dont la réalisation pourrait être compromise à défaut de cette solution, Energie Partagée Investissement pourra être amenée à nantir une partie de ses titres au profit des prêteurs finançant les projets.
- risque lié aux pouvoirs de l'associé commandité – gérant. La société est une société en commandite par actions : la gérance est assurée par la SAS coopérative ENERGIE PARTAGÉE COOPERATIVE, nommée par elle-même en sa qualité d'associé commandité, et les décisions de l'assemblée générale des commanditaires ne pouvant être validées que si elles sont approuvées par l'associé commandité, il en résulte un risque d'absence d'influence des commanditaires sur la politique de la Société. Néanmoins les décisions d'investissement sont soumises à un comité d'engagement composé de membres d'Energie Partagée Association et de l'associé commandité.
- risque lié à la situation financière de la société. Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 18 prochains mois.
- risque lié à l'augmentation de la part des investissements de la Société dans des projets de production d'énergie en cours de développement (c'est à dire avant qu'ils obtiennent les autorisations nécessaires à leur construction et leur exploitation), impactant la rentabilité globale de la Société. Ce risque est mitigé par le fait que ces investissements, plus risqués mais de faible montant, génèrent des opportunités d'investissement nouvelles pour la Société.
- risque lié aux contrats de vente en gré à gré de l'énergie produite par les producteurs (=sociétés investies) à des fournisseurs d'énergie : les fournisseurs d'énergie peuvent présenter un risque d'insolvabilité, ce qui obligerait les producteurs à trouver un autre acheteur pour l'énergie qu'ils produisent. Dans ce cas, le producteur pourra toujours vendre son énergie mais pas forcément aux conditions initialement prévues.

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

### III. Capital social

Lors de la constitution de la société, il a été fait à la société un apport de 283 000 €. Ce capital est variable et s'élève au 30/06/2022 à 30 055 500 euros. Ce capital est entièrement libéré. A ce jour, les 6 955 actionnaires

commanditaires sont essentiellement des personnes physiques (dont 6 866 personnes physiques, 88 personnes morales et 1 investisseur institutionnel).

	Nb de nouveaux souscripteurs citoyens	Nb de souscripteurs inactifs	nb de souscripteurs actifs citoyens	nb actions	capital social
2008	43	-14	29	2 830	283 000
2009	90	-24	66	6 310	631 000
2010	33	-6	27	2 102	210 200
2011	148	-14	134	3 060	306 000
2012	1 739	-97	1 642	25 528	2 552 800
2013	1 068	-69	999	24 812	2 481 200
2014	297	-19	278	8 445	844 500
2015	527	-26	501	14 094	1 409 400
2016	772	-48	724	22 116	2 211 600
2017	429	-13	416	18 082	1 808 200
2018	461	-19	442	23 883	2 388 300
2019	542	-16	526	27 683	2 768 300
2020	502	-9	493	34 139	3 413 900
2021	380	-5	375	30 116	3 011 600
2022	303	-1	302	27 350	2 735 000
<b>total</b>	<b>7 334</b>	<b>-380</b>	<b>6 954</b>	<b>270 550</b>	<b>27 055 000</b>

La société étant à capital variable, la gérance est autorisée, et ce depuis l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires commanditaires du 30/06/2021 de porter le montant maximal de capital social autorisé à 100.000.000 euros, somme représentative du capital dit « autorisé » dans les statuts de la Société. Toutefois, le montant des souscriptions est limité à 5.000.000 euros dans le cadre de la présente émission.

Le montant du capital autorisé peut être modifié selon les règles applicables aux modifications statutaires et nécessite l'accord conjoint de l'assemblée générale extraordinaire des commanditaires, d'une part, et de l'associée commandité d'autre part.

Les actions sont nominatives, transférables, négociables et indivisibles à l'égard de la société.

Il n'y a pas à ce jour de catégorie d'actions autres que les ordinaires (actions du type O) et il n'est pas prévu dans le cadre du lancement de cette Offre au Public de Titres Financiers d'utiliser le mécanisme des actions de préférence, notamment d'actions traçantes.

A l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertexte suivants pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions émises donnant accès au capital social ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur :

- [articles 14, des statuts d'Énergie Partagée Investissement](#)

#### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN  
Téléphone : 01 75 43 38 62 - [souscription@energie-partagee.org](mailto:souscription@energie-partagee.org)

## IV. Titres offerts à la souscription

### A. Droits attachés aux titres offerts à la souscription

Droits et conditions attachés aux valeurs mobilières émises donnant accès au capital social et, le cas échéant, les droits attribués :

- Droits de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.
- Droit aux dividendes et profits : chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions (déduction faite de la part revenant à l'associé commandité, soit entre 0.9% et 1%, détail article 54 des statuts de la société).
- Droit préférentiel de souscription : la société étant à capital variable, les actionnaires commanditaires d'Énergie Partagée Investissement ne bénéficient pas de droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission d'actions nouvelles, y compris dans le cadre de la présente Offre ouverte au Public de Titres Financiers, objet du présent Document d'information synthétique.
- Droit d'accès à l'information

*Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts :*

- [articles 14, des statuts d'Énergie Partagée Investissement](#)

Les dirigeants de l'émetteur n'ont pas vocation à souscrire à l'offre proposée.

### B. Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

A tout moment, chaque actionnaire peut faire part de sa décision de retrait partiel ou total du capital d'Énergie Partagée Investissement de la façon suivante :

- Soit une envoyant la demande de retrait par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception
- Soit en saisissant la demande de retrait à partir du compte en ligne de l'actionnaire sur la plateforme de souscription CoopHub.

Les demandes de retrait sont traitées dès leur réception. Il est à noter que les retraits d'actions demandés, impérativement avant la clôture de l'exercice, seront remboursés une seule fois par an après l'assemblée générale qui statue sur les comptes annuels de l'année de la demande de retrait. Cette assemblée générale validera également le prix de sortie des actions ayant fait l'objet d'une demande de retrait.

#### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT



L'investisseur est invité à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour connaître l'intégralité des conditions liées au retrait d'action : [article 15 et 16 des statuts d'Énergie Partagée Investissement](#).

Il est à noter que l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021, une résolution modifiant la clôture des comptes annuels a été votée. La clôture de l'exercice comptable devient donc le 30 juin de chaque année et non le 31 décembre comme précédemment.

### C. Risques attachés aux titres offerts à la souscription

« L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi ; A cet égard, nous attirons l'attention de l'investisseur sur le fait qu'aucun prix minimum de rachat n'est garanti.

En effet, l'actionnaire commanditaire qui se retire a droit au remboursement du montant nominal non amorti de ses actions, augmenté ou diminué de sa quote-part dans les bénéfices, réserves et primes diverses, ou dans les pertes, selon le cas.

Ainsi, le calcul de la valeur de l'action pour la sortie de l'investisseur s'effectuera suivant la situation nette comptable d'Énergie Partagée Investissement, telle qu'elle résultera des comptes de l'exercice clos de l'année de sa demande.

- risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible.

Le capital souscrit ne peut descendre en dessous d'une somme égale à 75 % du maximum de capital souscrit au cours de l'exercice précédent, cette somme ne pouvant en toute hypothèse être inférieure au minimum légal.

Ni le retrait d'un actionnaire commanditaire, ni son exclusion ne peuvent avoir pour effet d'abaisser le capital social au capital plancher statutaire ainsi qu'il est défini à l'article 7 des statuts.

Dans l'hypothèse où le capital serait réduit à ce montant, les retraits et exclusions prendraient successivement effet par ordre d'ancienneté de la demande et uniquement dans la mesure où des souscriptions nouvelles, ou une augmentation de capital permettraient la reprise des apports des actionnaires commanditaires sortants.

Afin de pouvoir déterminer, le cas échéant, cet ordre d'ancienneté, la gérance tiendra un registre chronologique des notifications de retrait et des exclusions.

### D. Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de la répartition du capital au 27/10/2022

#### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN  
Téléphone : 01 75 43 38 62 - [souscription@energie-partagee.org](mailto:souscription@energie-partagee.org)

Tranches	De 1 à 20 actions	De 21 à 50 actions	De 51 à 100 actions	De 101 à 500 actions	501 actions et plus	Total
<b>Nombre d'actionnaires</b>	4 895	1 021	532	451	56	6 955
- dont personnes physiques	4 836	1 012	523	443	52	6 815
- dont personnes morales	59	9	9	8	3	88
- dont institutionnel					1	1
<b>Nombre d'actions détenues</b>	32 850	38 447	43 623	102 782	94 838	312 540
- dont personnes physiques	32 451	38 116	42 820	100 369	49 160	262 916
- dont personnes morales	399	331	803	2 413	3 688	7 634
- dont institutionnel					41 990	41 990
<b>Nb d'action en % du total</b>	10,51%	12,30%	13,96%	32,89%	30,34%	100,00%
- dont personnes physiques	10,38%	12,20%	13,70%	32,11%	15,73%	84,12%
- dont personnes morales	0,13%	0,11%	0,26%	0,77%	1,18%	2,44%
- dont institutionnel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	13,44%	13,44%

Vous trouverez ci-dessous un tableau du nombre d'actions existantes d'Énergie Partagée Investissement avant et après la réalisation de l'offre (en prenant pour hypothèse que l'intégralité des titres offerts sera souscrite).

La participation d'un actionnaire ayant 1% du capital social au 30/06/2022 et n'acquérant pas d'action nouvelle sera la suivante :

	30/06/2022	Après émission de 100% de l'émission totale
Nombre d'actions existantes	300 555	362 540
% de dilution pour un actionnaire détenant 1% du capital au 30/06/2022, soit 3 005 actions	1,00%	0,83%
Fonds propres	32 220 066	42 785 019
% de dilution pour un actionnaire détenant 1% des fonds propres au 30/06/2022, soit 322 006 €	1,00%	0,75%

### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

## V. Relations avec le teneur de registre de la société

Le teneur de registre est :

ENERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Gestion des souscriptions

10 avenue des canuts – 69120 Vaulx en Velin

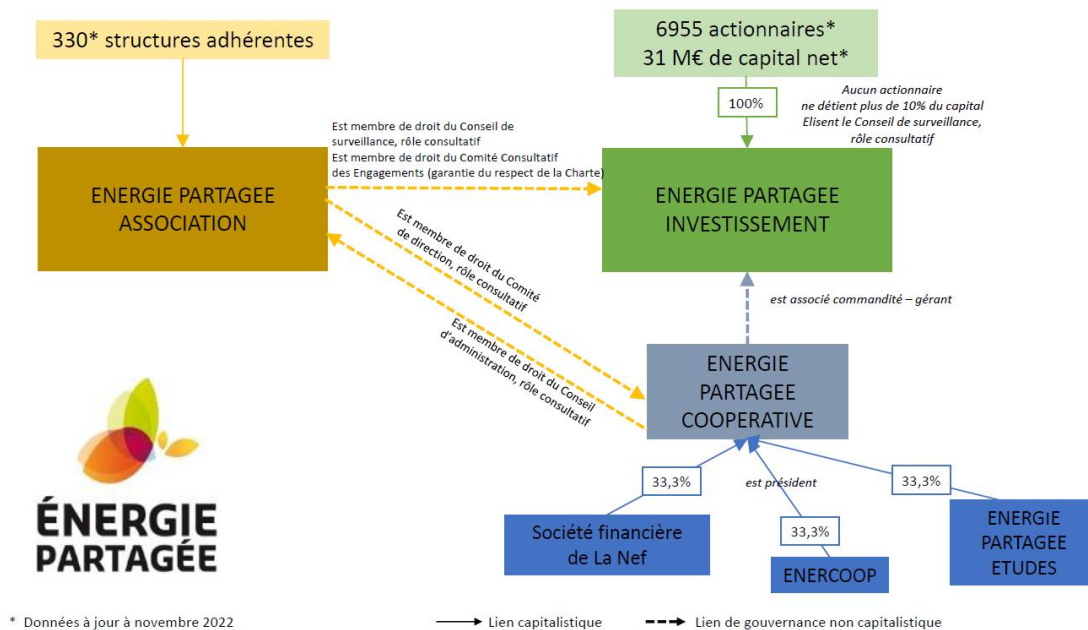
Email : [souscription@energie-partagee.org](mailto:souscription@energie-partagee.org)

Tel : 01 75 43 38 62

Les certificats d'actions sont téléchargeables sur notre plateforme de gestion des actionnaires (<https://coophub.energie-partagee.org>). Une fois la souscription validée par notre service de gestion des souscriptions et agréée par la gérance, un mail automatique est envoyé au souscripteur à cet effet. Les certificats d'actions peuvent faire l'objet d'un envoi personnalisé par mail ou par courrier sur simple demande.

## VI. Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Energie Partagée Investissement est un outil d'intermédiation en détenant des participations financières dans les sociétés de projets ayant obtenu un accord de financement et qui, elles-mêmes, détiennent des installations de production d'énergie renouvelable dans leurs actifs. Malgré cette activité d'investissement, Energie Partagée Investissement a été exempté, par l'Autorité des Marchés Financiers, des obligations liées aux FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) en considérant qu'elle agissait sur toute la chaîne d'émergence, développement, investissement et exploitation des projets de production d'énergie renouvelable grâce à l'ensemble des structures du mouvement Energie Partagée, décrites dans le schéma suivant.



« Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder au détail des participations détenues par la société au 30/06/2022 :

- [extrait du rapport de gérance: état du portefeuille de participations dans des sociétés de projet au 30/06/2022](#)

## VII. Modalités de souscription

2 façons de souscrire à des actions Energie Partagée Investissement :

- Soit en ligne <https://coophub.energie-partagee.org>. Vous avez la possibilité de créer un compte, télécharger vos pièces justificatives, souscrire et signer numériquement votre bulletin de souscription.
  - soit par courrier en joignant le bulletin de souscription complété et signé, accompagné des pièces justificatives (dans le cas d'une première souscription) et de votre règlement. Vous pouvez signer numériquement le bulletin de souscription et nous faire parvenir dans un second temps votre mode de règlement (soit par virement, soit par chèque)
- ⇒ les souscriptions sont validées dès lors que le mode de règlement est conforme. Cependant, la gérance se réserve le droit de donner un avis pour toute souscription réalisée par une personne morale. De même, pour faire face à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la gérance se réserve le droit de demander des justificatifs sur la provenance des fonds constituant la souscription.

### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN  
Téléphone : 01 75 43 38 62 - [souscription@energie-partagee.org](mailto:souscription@energie-partagee.org)

Toute souscription considérée comme étant définitive ne peut faire l'objet d'aucune rétractation de la part de l'investisseur.

Les conditions générales de l'offre ainsi que le bulletin de souscription sont jointes à la présente offre. Il est possible de les consulter sur la page : <https://coophub.energie-partagee.org>.

« Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre :

- [bulletin de souscription](#)
- [statuts d'Énergie Partagée Investissement](#)

L'émission des titres sera effective dès réception du bulletin de souscription, de l'encaissement de la somme souscrite et de l'agrément de la gérance.

Les sommes versées au titre des souscriptions à la présente offre seront débitées dans les 15 jours de la réception du bulletin de souscription, des documents requis et du règlement correspondant.

En cas de sursouscription, les derniers investisseurs ayant souscrit à la présente offre après que l'émission ait atteint le plafond de 8 millions d'euros seront remboursés dans un délai de 30 jours du montant de leur versement.

#### Calendrier prévisionnel de l'offre au public de titres financiers

Date	Événement
27/10/2022	Dépôt du DIS et de l'ensemble de la communication à caractère promotionnel à l'adresse suivante <a href="mailto:depotdis@amf-france.org">depotdis@amf-france.org</a>
28/10/2022	Ouverture de la période de souscription
27/10/2023	Clôture de la période de souscription
26/11/2023	Publication des résultats

#### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN  
Téléphone : 01 75 43 38 62 - [souscription@energie-partagee.org](mailto:souscription@energie-partagee.org)